



Confédération paysanne

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE



LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

- La rémunération des paysan·ne·s
- L'emploi agricole et la vitalité des territoires ruraux
- La lutte et l'adaptation au changement climatique
- La reconnaissance du savoir-faire paysan
- La relocalisation de la production, transformation et consommation
- Le rapprochement entre paysan·ne·s et citoyen·ne·s et la réaffirmation du triptyque éleveur-animal-territoire
- L'adoption généralisée de pratiques agricoles vertueuses au service de l'intérêt général : santé humaine et environnementale



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Vous trouverez dans ce document les propositions de la Confédération paysanne, que nous souhaitons partager lors de ces Etats généraux de l'alimentation.

En préambule, cela suppose de changer de paradigme dans le développement agricole en recherchant la productivité économique (revenu par unité de travail), la qualité des produits et la création de valeur ajoutée plutôt que l'accroissement de la productivité physique du travail (volume de production par unité de travail) qui élimine toujours plus de paysan·ne·s, standardise notre alimentation et détruit les écosystèmes.



Crédit photo : ADEAR Vendée

INSTAURATION D'UN DROIT AU REVENU POUR TOU-TE-S LES PAYSAN-NE-S ET D'UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOU-TE-S LES TRAVAILLEUR-EUSE-S DE LA TERRE

OBJECTIF : FAIRE RECONNAÎTRE LE MÉTIER DE PAYSAN À SA JUSTE VALEUR

■ Légiférer pour le droit au revenu paysan en agissant sur l'organisation économique des filières afin de rééquilibrer le rapport de forces entre paysan·ne·s et secteurs de l'aval (agro-industrie et distribution) en commençant par une loi interdisant l'achat de produits agricoles en-dessous de leur coût de revient et une révision profonde du

droit de la concurrence. Les objectifs de la PAC de sécurisation des revenus agricoles doivent primer sur le droit de la concurrence.

■ Respecter les conditions des travailleurs·euse·s de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'instauration d'une conditionnalité sociale des aides publiques (PAC, subventions aux entreprises...) est un levier important d'harmonisation par le haut des conditions sociales des travailleurs·euse·s en Europe.

■ Aménager une protection sociale pour les paysan·ne·s à parité avec les autres catégories socioprofessionnelles. La revalorisation des retraites agricoles permettra notamment des transmissions plus sereines et un retour à des stratégies de capitalisation moins risquées pour le devenir des fermes. La progressivité des cotisations sociales sera une mesure d'équité contributive forte.

➤ EN BREF

- Légiférer pour le droit au revenu paysan
- Réviser le droit de la concurrence européen et national
- Instaurer une conditionnalité sociale des aides publiques pour le respect des conditions de travail en agriculture et agroalimentaire
- Aménager une protection sociale forte pour les paysan·ne·s

ENCADRER L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES MARGES DANS LES FILIÈRES ALIMENTAIRES

OBJECTIF : ŒUVRER POUR LE RÉÉQUILIBRAGE DU RAPPORT DE FORCES DANS LES FILIÈRES AGRICOLES

- Fixation d'indicateurs économiques fiables et exhaustifs au niveau des interprofessions.
- Obligation de négociation au sein des interprofessions avec le Collège Producteurs de prix planchers et de clauses de partage de la valeur ajoutée.
- Renforcement de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM) afin d'œuvrer à une répartition équitable de la valeur ajoutée et de définir les prix de revient des producteur-riche-s.

➤ EN BREF

- Fixation d'indicateurs économiques fiables et exhaustifs
- Obligation de négociation au sein des interprofessions sur le partage de la valeur ajoutée
- Renforcement de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM)
- Mise en place de contrats tripartites sur 100% des produits agricoles et agroalimentaires achetés par la grande distribution avec garantie de rémunération des paysan-ne-s
- La mise en place d'organisations de producteur-riche-s transversales par bassin de production
- Mettre en place un réel pluralisme syndical

RECONNAÎTRE LE SAVOIR-FAIRE PAYSAN DANS LES FAITS ET LES PRATIQUES

OBJECTIF : FACILITER LE QUOTIDIEN DES PAYSAN-NE-S DANS LEUR TRAVAIL

- Orienter la conditionnalité des aides PAC vers une obligation de résultats (évaluation par un système de points) plutôt que de moyens. Elle ne doit pas engendrer des contrôles abusifs sur les fermes (pas de présence des forces de l'ordre).
- Droit d'échanger, produire, vendre et conserver ses semences paysannes et fermières et de mener une sélection paysanne en élevage.
- Promouvoir une recherche basée sur l'agroécologie paysanne, c'est-à-dire tournée vers les

■ Mise en place d'une instance publique d'arbitrage (OFPM) en dernier recours en cas d'échec des négociations contractuelles et interprofessionnelles.

■ Mise en place de contrats tripartites sur 100% des produits agricoles et agroalimentaires achetés par la grande distribution avec garantie de rémunération pour les paysan-ne-s sur un volume défini similaire par chef d'exploitation et sur un socle qualitatif réhaussé. Nous ne pourrions pas nous satisfaire d'initiatives de segmentation qui rémunèrent qu'une faible partie des producteurs-riche-s français-e-s et dont l'aval accapare la valeur par la création de marques commerciales.

■ Mise en place d'organisations de producteurs transversales et démocratiques par bassin de production.

■ Mettre en place un réel pluralisme syndical dans les instances agricoles, aujourd'hui verrouillées par le binôme FNSEA-JA, à l'image des instituts techniques.

besoins des paysan-ne-s et partant de leurs savoirs (recherche variétale...). Soutenir la biodiversité cultivée et animale est un enjeu majeur.

■ Inciter à l'autonomie paysanne sur les fermes d'un point de vue agronomique et zootechnique. Pour cela, la production locale de l'alimentation animale doit être encouragée. Cela nécessite en premier lieu un soutien affirmé à la production de protéagineux, au regard du déficit français en protéines végétales. Les outils numériques doivent être réfléchis au regard du maintien de la souveraineté technologique des paysan-ne-s. Ils ne doivent pas être un outil de restructuration supplémentaire, à l'image de la dématérialisation à marche forcée, couplée souvent à l'obligation d'identification électronique.



Crédit photo : ADEAR Vendée



Crédit photo : ADEAR Vendée

- **Soutenir les prophylaxies alternatives aux antibiotiques** (homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, etc.) tant sur le plan réglementaire que du financement de la recherche.
- **Protéger le terme « fermier » dans toutes les filières** à travers des décrets et reconnaissance du savoir-faire fermier par des normes adaptées et inclusives.

- **Interdire les Nouveaux et Anciens OGM** pour l'alimentation et l'agriculture.
- **Adapter les politiques sanitaires au risque généré par la ferme** (en fonction du mode de production et de commercialisation) et aux spécificités de chaque filière (apiculture...).
- **Exempter les circuits courts des normes de commercialisation** pensées pour les circuits longs.

➤ EN BREF

- **Orienter la conditionnalité des aides PAC vers une obligation de résultats**
- **Droit d'échanger, produire, vendre et conserver ses semences paysannes**
- **Inciter à l'autonomie paysanne sur les fermes**
- **Soutenir les prophylaxies alternatives aux antibiotiques**
- **Protéger le terme « fermier » dans toutes les filières**
- **Interdire les Nouveaux et Anciens OGM**
- **Adapter les politiques sanitaires au risque généré par la ferme**
- **Exempter les circuits courts des normes de commercialisation**

➤ EN BREF

- **Mettre en place une vraie politique de transition agricole et alimentaire**
- **Orienter les politiques vers la réussite du projet de transition écologique et solidaire**
- **Construire les politiques publiques sous l'aune du principe de prévention des risques**
- **Mettre en place un fonds de mutualisation professionnel**
- **Œuvrer pour une fiscalité agricole favorable à l'emploi**
- **Reconnaître l'énergie animale**

DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION AGRICOLE, DE L'EMPLOI AGRICOLE ET DE LA SANTÉ HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF : AUGMENTER LE NOMBRE DE PAYSAN-NE-S ET DE FERMES SUR LE TERRITOIRE, DE +20% D'ICI 2022.

■ **Mettre en place une vraie politique de transition agricole et alimentaire**, garante de la santé des citoyen-ne-s, du bien-être animal et de la qualité de l'environnement (air, eau, sols), notamment pour les activités apicoles et maritimes. Les paysan-ne-s devront être accompagné-e-s dans cette transition, notamment en ce qui concerne la sortie des pesticides. Notre projet de PAAC 2020 (politique agricole et alimentaire) répond à ces enjeux, notamment par le financement massif de contrats de transition.

■ **Orienter les politiques de recherche, d'investissement, d'appui technique, de formation et d'enseignement agricole** vers la réussite du projet de transition écologique et solidaire de l'agriculture.

■ **Construire les politiques publiques sous l'aune du principe de prévention des risques**, climatiques, sanitaires ou économiques, à travers le soutien à des investissements préventifs (filets paragrêles...), à la diversification des cultures et à travers la régulation des marchés.

■ **En dernier recours, pour gérer les risques**, mettre en place un **fonds de mutualisation professionnel au niveau national**, encadré et cofinancé par l'État. Tous les acteur-ric-e-s de la filière contribueront à ce fonds, selon les moyens dont ils disposent.

■ **Œuvrer pour une fiscalité agricole favorable à l'emploi** et désincitative à l'agrandissement et au surinvestissement.

■ **Reconnaître pleinement l'énergie animale** comme énergie renouvelable par les pouvoirs publics nationaux et européens.

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE LA DEMANDE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

OBJECTIF : RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES ET CITOYENNES ET AUX DÉFIS CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

■ **Mettre en place des mécanismes de gestion des marchés à l'échelle européenne.** Une politique de régulation est indissociable d'une répartition des productions, sous peine de favoriser la concentration. Pour cette gestion dynamique de l'offre en fonction de la demande, nous proposons un tunnel de prix qui protège à la fois paysan-ne-s et consommateurs-rices, tout en étant moins coûteux pour les contribuables.

■ **Réglementer sur la transparence et la traçabilité** des filières pour mieux informer le consommateur-riche. L'information au consommateur-riche, la transparence des marchés et la traçabilité des filières doivent être assurées par les pouvoirs publics. Les moyens des services de répression des fraudes doivent être renforcés, notamment au niveau de l'aval de la filière et des importations. Des réformes de l'étiquetage sont nécessaires : étiquetage du prix payé au producteur-riche sur les produits peu transformés (exemple des fruits et légumes), étiquetage du miel plus transparent sur l'origine du produit et le statut du vendeur (apiculteur, apiculteur-revendeur, négociant-grossiste, etc.)....

■ **Instaurer la transparence des flux import-export.** Pour cela, il faut une remise à plat des nomenclatures douanières, qui permettrait entre autres un meilleur suivi des produits bio

ou encore la différenciation du lait par espèce (aujourd'hui, les laits de vache, brebis et chèvre ne sont pas distingués lors de la traversée des frontières !).

■ **Engager les filières alimentaires dans de vastes plans de montée en gamme** et accompagner les paysan-ne-s financièrement dans cette transition.

■ **Réaffirmer le triptyque Homme-animal-territoire** en engageant un plan de relocalisation et de désintensification de l'élevage pour lutter contre les mouvements abolitionnistes.

■ **Engager la sortie des pesticides**, en commençant par l'interdiction immédiate des pesticides les plus dangereux et la mise en place d'un accompagnement conséquent des paysan-ne-s au changement de pratiques agricoles.

■ **Arrêter les accords de libre-échange** (c'est-à-dire stopper les négociations en cours et ne pas signer les accords conclus - CETA and co) qui mettent en danger la souveraineté alimentaire des pays et accélèrent la standardisation de l'alimentation. Il faut engager un mouvement de relocalisation de la production et de la consommation ainsi qu'une montée en gamme qualitative forte.

➤ EN BREF

- **Mettre en place des mécanismes de gestion des marchés à l'échelle européenne**
- **Mieux informer le consommateur-riche grâce à la transparence des marchés et la traçabilité des filières**
- **Instaurer la transparence des flux import-export**
- **Engager les filières alimentaires dans de vastes plans de montée en gamme**
- **Réaffirmer le triptyque Homme-animal-territoire**
- **Engager la sortie des pesticides**
- **Stopper les accords de libre-échange, y compris le CETA**





Crédit photo : ADEAR Vendée

CONTRIBUER À UNE JUSTE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES PAYSAN-NE-S ET SUR LES TERRITOIRES, À COMMENCER PAR DES POLITIQUES FONCIÈRES ET D'INSTALLATION REDISTRIBUTIVES

OBJECTIF : AVOIR DES PAYSAN-NE-S NOMBREUX-EUSES SUR LES TERRITOIRES ET DES CAMPAGNES VIVANTES

- Reconnaître le rôle important des petites fermes sur le territoire au travers d'aides spécifiques, de normes et cotisations sociales adaptées.
- Soutenir une agriculture diversifiée en montagne : ouverture de l'ICHN aux productions hors pastorales en montagne.
- Reconnaître la valeur alimentaire des surfaces pastorales (glands, châtaignes, mirtylliers, etc.) avec mise en place de plafonds à l'actif sur les aides.
- Revenir à un taux de TVA, à des conditions d'éligibilité à la PAC et à des tarifs de prestation d'élevage (identification, produits vétérinaires, échographie) similaires pour les professionnels de la filière équine comme pour les autres filières agricoles.
- Instaurer une politique foncière redistributive : régulation foncière basée sur l'usage du sol et les fermes les plus employeuses de main d'œuvre.

- Mettre en place des mesures renforcées de préservation des terres agricoles, permettant entre autres l'arrêt des grands projets inutiles (Notre-Dame des Landes, Triangle de Gonesse...).
- Ouvrir la possibilité de diviser certaines exploitations afin d'installer plus de paysan-ne-s.
- Etendre la priorité « jeunes agriculteurs » de la SAFER à tou-te-s les nouveaux installé-e-s et aux petites fermes.
- Renforcer le contrôle des structures pour lutter contre l'agrandissement des fermes.
- Orienter les aides à l'installation pour une agriculture de qualité et plus de barrière d'âge (ouverture aux plus de 40 ans pour bénéficier des mécanismes « jeunes agriculteurs »). En 2014, 35 % des installé-e-s avaient plus de 40 ans.
- Mettre en place des déclarations d'intention de cesser l'activité agricole (5 ans avant) obligatoires afin de mettre en relation futur-e-s repreneurs-ses et cédant-e-s. Ces informations doivent être facilement accessibles.
- Ouvrir des facilités économiques pour favoriser la reprise des fermes : séparation de la valeur d'usage et de la valeur patrimoniale de l'outil, fiscalité avantageuse pour les ventes de biens à destination de l'installation plutôt que de l'agrandissement ;
- Mettre en avant des formes de « transmissions progressives », par exemple par les stages de reprises.

➤ EN BREF

- Reconnaître le rôle important des petites fermes
- Soutenir une agriculture diversifiée en montagne et défendre le pastoralisme
- Homogénéisation de la législation de la filière équine par rapport aux autres filières
- Instaurer une politique foncière redistributive
- Préserver les terres agricoles
- Lutter contre l'agrandissement des fermes en agissant sur le contrôle des structures et sur la transmission pour favoriser la reprise des fermes
- Orienter les aides à l'installation pour une agriculture de qualité
- Etendre la notion de « jeunes agriculteurs » à celle de « nouvel installé », afin qu'il bénéficie des mêmes mécanismes d'accompagnement à l'installation

DÉVELOPPER LE LIEN AU TERRITOIRE ET LA PROXIMITÉ AVEC LES CONSOMMATEURS-TRICE-S

OBJECTIF : RELOCALISER LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION DANS DES CONTRATS TERRITORIAUX

■ Mettre en place des politiques publiques de relocalisation de la production alimentaire et de sa consommation : abattoirs de proximité, investissements collectifs, logistique pour circuits courts

et de proximité... La possibilité d'une clause de localité doit être inscrite dans le Code des Marchés publics.

■ Relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective en produits de saison et de qualité. Dans cette optique, un fonds d'aide à la restauration collective pourrait être abondé par la PAAC. L'objectif de 60% de produits locaux et de qualité et de 30% en produits biologiques est atteignable d'ici 2020.

■ Ouvrir à la société civile les instances centrales concernant le développement de l'agriculture et l'organisation de nos chaînes alimentaires : les chambres d'agriculture et les interprofessions.



➤ EN BREF

- Mettre en place des politiques publiques de relocalisation
- Relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective en produits de saison et de qualité
- Ouvrir à la société civile les instances des filières agricoles

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET AMBITIEUX DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

OBJECTIF : DONNER À TOU-TE-S UN ACCÈS À L'ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ORGANISER LOCALEMENT LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

Les 13 doléances rappelées ci-contre sont issues d'un travail de concertation avec un grand nombre de citoyen-ne-s et d'organisations de la société civile. Elles ont été présentées aux Assises de l'Alimentation à Saint-Denis le 19 janvier 2017 et résonnent fortement aux revendications portées.

- Mettre fin à la dualité des modèles agricole et alimentaire
- Avancer vers la souveraineté alimentaire afin d'articuler les politiques agricoles et les politiques alimentaires pour assurer une alimentation de qualité accessible à tous et toutes !
- Combattre les principes du libre-échange, notamment pour les produits agricoles et alimentaires, afin de mettre un terme aux dumpings écologiques et sociaux à l'oeuvre.
- Maîtriser et répartir les volumes de production pour réguler les marchés agricole et alimentaire
- Mettre en oeuvre des contrats de transition vers une agriculture paysanne, une alimentation de qualité et une relocalisation de la production et de la distribution
- Faciliter l'accès au foncier et l'installation pour les porteur-se-s de projets agricoles tournés vers la production d'alimentation de qualité
- Améliorer le bien-être animal et organiser la transition alimentaire vers des régimes moins carnés : mangeons mieux !
- Développer la structuration logistique pour les circuits alimentaires locaux : une restauration collective publique et privée de qualité, une aide alimentaire de qualité sont des leviers forts de transition.
- Ouvrir aux organisations citoyennes les lieux de décisions sur les politiques agricoles et alimentaires
- Encadrer strictement la publicité et interdire les instruments promotionnels sur les produits alimentaires, sauf en prévention de gaspillage alimentaire
- Améliorer l'information à destination des consommateurs-trice-s
- Assurer un droit au revenu aux paysan-ne-s
- Transformer les moyens permettant à tou-te-s d'avoir accès à une alimentation de qualité

CONCLUSION

La réussite de ces Etats généraux passera par un changement de paradigme enfin assumé qui tournera le dos au productivisme des 50 dernières années pour relever de nouveaux défis en les appréhendant dans toute leur complexité. Cela devra se concrétiser par la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques (PAC, PNNS, PNSE, Ecoantibio, Ecophyto...) au service de l'intérêt général. Ainsi, la réorientation de la PAAC devra favoriser l'emploi paysan, les dynamiques territoriales et collectives, la souveraineté alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s.

Le diagnostic est clair : D'un côté, nous avons une grande majorité de paysan.ne.s, en perte de sens de leur métier car en détresse morale et économique, et de l'autre des enjeux de pouvoir d'achat et de santé de la population qui rendent le projet d'accessibilité à une alimentation de qualité une priorité démocratique absolue. Les populations pauvres ne doivent plus être la variable d'ajustement pour la gestion des surplus de l'agriculture industrielle comme les paysans ne doivent plus être la variable d'ajustement dans des filières agro-industrielles déséquilibrées et mondialisées.

La Confédération paysanne attend à l'issue de ces Etats généraux une phase politique aboutissant à une loi sur le droit au revenu paysan et un cadre législatif pour une alimentation de qualité accessible à toutes et tous.

Lier la rémunération des paysan.ne.s au projet démocratique d'une alimentation de qualité accessible à tou.te.s nous semble le meilleur chemin pour le développement équilibré des filières alimentaires tant sur le plan économique, social et environnemental.

Les Etats généraux de l'alimentation doivent déboucher sur un projet de société qui lie la question du revenu paysan à la nécessité de réponse aux attentes sociétales et environnementales.

Nous ne pourrions nous contenter d'une mise en dynamique des acteurs économiques aboutissant au mieux à des solutions marchandes et segmentées. Nous nous opposerons aux constructions engendrant une dualisation du monde agricole d'un côté et de l'autre une dualisation de la consommation alimentaire. Il faudra dégager des solutions politiques et généralisées, que ce soit à l'ensemble des paysan.ne.s qu'à l'ensemble des citoyen.ne.s/consommateur.rice.s.



Réalisé par la Confédération paysanne - www.confederationpaysanne.fr - Mise en page : Julia KLAG - Com' de Terre - www.com-de-terre.fr